Jean-Baptiste André Godin à Louis Eugène Tallon, 27 mars 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation4 p. (110r, 111r, 112v, 113r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Eugène Tallon, 27 mars 1875, consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48397

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction27 mars 1875
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireTallon, Louis Eugène
Lieu de destination3, rue Hautefeuille, Paris

Description

RésuméSur la liquidation de la Société de colonisation européo-américaine du Texas. Godin souhaite dresser un état détaillé des valeurs que la société possède en France pour accomplir convenablement la mission de la commission [de liquidation de la société]. Il calcule que ces valeurs permettraient de distribuer 11 % de la valeur des actions (987 817,59 F) aux actionnaires ; en ajoutant le produit de la vente des terres du Texas, on obtiendrait un montant supérieur à celui proposé par Cantagrel. Godin est partisan d'autoriser Giraud à vendre les terres au prix de 75

cents les meilleures terres et 50 cents les autres, afin de mettre la société en situation de verser aux actionnaires 20 % de la valeur des actions. Dans le post-scriptum, Godin récapitule le montant des actifs de la société (114 266 F en France et 86 000 F aux États-Unis) et fait part de ses regrets que le *Bulletin* n'ait pas publié les observations qu'il avait faites à l'assemblée générale du 18 mars 1875.
NotesL'assemblée générale des actionnaires de la Société de colonisation européo-américaine du Texas du 18 mars 1875 décide la création d'une commission de cinq membres chargée de rechercher des acquéreurs actifs de la société ; Jean-Baptiste André Godin et Louis Eugène Tallon en sont membres (voir en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k123825j/f258, consulté le 14 février 2023).

Mots-clés

Conflit, Finances d'entreprise, Finances personnelles
Personnes citées

- Cantagrel, François (1810-1887)
- Giraud, F. [monsieur]
- Société de colonisation européo-américaine du Texas

Œuvres citées*Bulletin de la Société de colonisation européo-américaine au Texas,* Paris, Bruxelles puis Réunion, San Antonio (Texas), 1855-1875.
Lieux citésTexas (États-Unis)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 11/10/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48397?context=pdf

Guise 27 Mars 1875

Cher Monsieur Callon,

Il me paraît indispensable, pour remplir convenablement la mission dont notre commission est chargée, de relever un état détaillé des valeurs que la société possède en France et du prix d'achat de ces valeurs.

Je demande cet état à M. Cantagrel, mais je serais heureux que vous vous en occupassiez avec moi auprès de lui.

D'après le dernier bulletin, nous avons en espèces; 10 880f 37c

En valeurs de bourse 85 712f, 40

— Quelles sont ces valeurs ?

— A quelles dates ont-elles été achetées ?

En comptes divers 16 958, 01

— Quels sont ces comptes ?

— Quels sont les débiteurs ?

Mobilier 716, 10

Total 114 266, 88

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48397?context=pdf

Nos valeurs en rentes doivent se vendre avec bénéfice. Or, comme Cantagrel accuse le chiffre de 987 817 fr. 59 c. d'actions ayant droit à la répartition, il y a donc au moins par le seul fait des valeurs en France plus de 11 % à distribuer aux actionnaires, pour ce qui est à la disposition de notre agent.

Nous avons encore 45 ou 42 mille acres de terres au Texas ; on parle de les céder au quart de leur valeur ; il est vrai que M. Girard a écrit que si l'or précipitait trop, on n'en trouverait peut-être que ce prix, mais c'est là ce qui peut nous arriver de pire, et il dit d'un autre côté que les chemins de fer donnent de la valeur à nos terres.

Dans cette situation le mieux il me semble serait d'autoriser la vente des terres à 75 cents, puis à 50 cents.

On en retirerait certainement, quelles que soient les ventes que l'on fasse, un produit supérieur à celui offert par Cantagrel.

Nous avons un devoir à remplir, c'est de sauvegarder les intérêts des actionnaires, la vente précipitée à laquelle les résolu-

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48397?context=pdf

tions du conseil de surveillance pourraient aboutir, me semble compromettante.

Il faut d'abord assurer et opérer la répartition des valeurs disponibles en France, et n'en réserver que ce qui est nécessaire pour assurer la marche des services, puis faire en sorte que la vente de nos terres s'opère sur la plus large base possible au Texas, en en diminuant le prix.

Il ne me paraît pas impossible en agissant ainsi de retirer de ce qui reste au Texas 8 à 10 % du capital action; ce serait donc 10 % environ que les actionnaires recevraient en deux ou trois paiements; cela vaudrait mieux que de ne recevoir que 10 % en une seule fois, car l'offre actuelle conduit à cela.

A moins que M. Cantagrel n'augmente sérieusement le prix qu'il offre, il me semble qu'il y aurait dès maintenant à informer M. Giraud qu'il est autorisé à vendre au prix de 1f cents les meilleures terres, et au prix moyen de 50 cents les autres terres. Nous

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48397?context=pdf

aurions ainsi à faire, à la fin de l'année, une répartition supérieure à celle qui nous est offerte, et il nous resterait au Texas des terres dont on se débarrasserait au mieux ensuite.

Veuillez, cher Monsieur Callon, me répondre le plus vite possible, et agréez je vous prie l'assurance de mes sentiments dévoués.

Cadin

P.S. Vous pourrez soumettre cette lettre aux autres membres de la commission, et, en ce cas leur faire remarquer :

Que notre avoir en France étant d'environ 114 266 fr.
Celui en Amérique, sur les estimations les plus basses données par M. Giraud pour une liquidation précipitée et immédiate, serait encore d'environ 86,000

Total _____ 200,266

Mais avec un peu de précaution on pourrait trouver plus que cela, de manière à payer tous les frais. C'est donc environ 20 %.

Ces observations je les ai faites à l'Assemblée du 18 ct ; je regrette que l'on n'ait pas cru devoir les consigner au bulletin.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48397?context=pdf